

Tarifs des Accueils de Loisirs Enfance de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin : applicables à partir du 01 janvier 2025

Quotient Familial		Accueils de Loisirs secteur Enfance (3-12 ans) uniquement											
		1/2 journée SANS repas		1 journée SANS repas (***)				1/2 journée AVEC repas (sauf P.A.I. **)		Quotient Familial		1 journée AVEC repas (sauf P.A.I. **)	
code tarif	quotients									code tarif	quotients		
T01 Copale	CAF 0 à 510	1,8 € premier enfant	0,9 € à partir du 2ème enfant	2,30 € premier enfant	1,15 € à partir du 2ème enfant		3,5 € premier enfant	1,75 € à partir du 2ème enfant	T01	CAF 0 à 510	4 € premier enfant	2 € à partir du 2ème enfant	
	MSA 0 à 600									MSA 0 à 600			
T02 Copale	CAF 511 à 620	3 € premier enfant	1,5 € à partir du 2ème enfant	4,20€ premier enfant	2,10 € à partir du 2ème enfant		4,3 € premier enfant	2,15 € à partir du 2ème enfant	T02	CAF 511 à 620	5,5 € premier enfant	2,75 € à partir du 2ème enfant	
	MSA 601 à 900									MSA 601 à 900			
code tarif	tranches	1 enfant inscrit	A partir du 2ème enfant	1 enfant inscrit	A partir du 2ème enfant	Repas * CCBDC 4,40 €	1 enfant inscrit	A partir du 2ème enfant	code tarif	tranches	1 enfant inscrit	A partir du 2ème enfant	
T 03 <i>T.ref.</i>	621 à 835	4,30 €	3,50 €	8,60 €	7,00 €		8,70 €	7,90 €	T 03 <i>T.ref.</i>	621 à 835	13 €	11,40 €	
T 04	CAF 836 à 1075 MSA 901 à 1075	5,15 €	4,15 €	10,30 €	8,30 €	Repas ** CCBDC P.A.I. 2,15 €	9,55 €	8,55 €	T 04	CAF 836 à 1075 MSA 901 à 1075	14,70 €	12,70 €	
T 05	1076 à 1315	5,95 €	4,85 €	11,90 €	9,70 €		10,35 €	9,25 €	T 05	1076 à 1315	16,30 €	14,10 €	
T 06	> 1315	6,70 €	5,40 €	13,40 €	10,80 €		11,10 €	9,80 €	T 06	> 1315	17,80 €	15,20 €	
Hors CC	toutes tranches	7,85 €	6,40 €	15,70 €	12,80 €	Repas Hors CCBDC 6,60 €	14,45 €	13 €	Hors CC	toutes tranches	22,30 €	19,40 €	

Le REPAS est indissociable de la 1/2 journée (ou journée complète) d'accueil

*Le tarif Repas-Enfant-Accueil-de-Loisirs du territoire de la CCBDC applicable suit les tarifs de la restauration scolaire (délibération : 1381-2023-12-12).

**Le tarifs P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé) est celui de l'accueil sur le temps méridien avec repas fourni par la famille (délibération : 1381-2023-12-12).

*** Les tarifs T01 / T02 Copale sont ceux appliqués pour harmonisation de la tarification des tranches 1 et 2 (délibération :1483-2024-11-20)